

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 9 AVRIL 2024**

**CM2024/04/09/05 : COMPTE DE GESTION DE 2023**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 3 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5219-1 et L.5217-10-10,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux métropoles,

**Vu** le compte de gestion 2023 du budget principal établi par le directeur régional des finances publiques,

**Vu** le compte administratif 2023 du budget principal établi par le président de la Métropole,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**STATUANT** sur la gestion du directeur régional des finances publiques du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023, sauf règlement et apurement par la Chambre Régionale des Comptes,

La commission « Finances » consultée,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Accusé de réception en préfecture  
075-200054781-20240409-CM2024-04-09-05-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

**ARRÊTE** les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 533 438 801,02	150 091 414,53	3 683 530 215,55
Recettes de l'exercice	3 637 356 539,50	90 866 284,68	3 728 222 824,18
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>103 917 738,48</b>	<b>-59 225 129,85</b>	<b>44 692 608,63</b>
Résultat 2022 reporté	109 944 944,50	-57 488 892,08	52 456 052,42
Résultat Forum métropolitain*	298,59	1 795,58	2 094,17
<b>Résultat de clôture</b>	<b>213 862 981,57</b>	<b>-116 712 226,35</b>	<b>97 150 755,22</b>

\*Résultat issu de la dissolution du Forum métropolitain

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de 213 862 981,57€ (deux cent treize millions huit cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-un euros et cinquante-sept centimes) et un déficit pour la section d'investissement de 116 712 226,35€ (cent seize millions sept cent douze mille deux cent vingt-six euros et trente-cinq centimes).

**APPROUVE** le compte de gestion 2023 établi par le directeur régional des finances publiques dont les écritures sont conformes au compte administratif établi par le président de la Métropole.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.